



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 115439

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes d'un nombre croissant d'enseignants dans l'enseignement technologique en second cycle et en section de technicien supérieur (STS) suscitées par un projet de décret modifiant les obligations de service. Ce décret modifierait celui instauré le 25 mai 1950. Il s'agirait notamment de la majoration d'une heure pour les enseignants intervenant dans des classes ou groupes de moins de 20 élèves, de la suppression de l'heure de première chaire en STS ainsi que de la suppression des heures de décharge pour les responsabilités de coordination, de commandes et de gestion du matériel attribuées pour l'enseignement des sciences. Les enseignants qui seraient concernés par de telles mesures relèvent qu'elles se traduiraient par une augmentation de deux heures hebdomadaires de leurs services et donc de 15 % à 20 % de travail supplémentaire pour le même salaire. Elles iraient à l'encontre des intérêts des communautés scolaires en général et des élèves en particulier. En outre, de telles décisions ne pourraient que conduire davantage à la dégradation de l'enseignement public et favoriseraient par conséquent les formations privées. Pour toutes ces raisons, il lui demande quelles sont ses intentions définitives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115439

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 196